

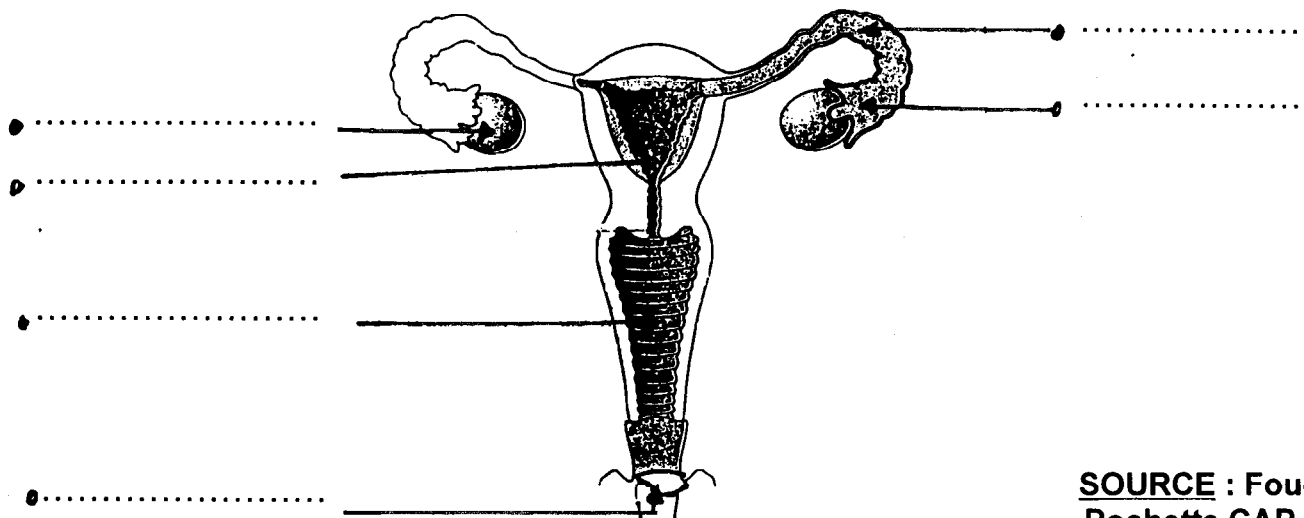
	SESSION 2001	Code : VCI	Page : 1/5
Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			Durée : 1 h 00
Spécialité : Secteur Industriel			Coef. : 1
Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle			



1 – SANTE (6,5 points)

1.1 Les symptômes de la plupart des Maladies Sexuellement Transmissibles sont souvent localisés au niveau des organes génitaux ; ils sont les premiers signes indicateurs d'une MST.

**1.1.1 Légender le schéma à l'aide des noms suivants :
vulve ; trompe ; utérus ; vagin ; ovaire ; pavillon ;**



**SOURCE : Foucher
Pochette CAP.BEP**

1.1.2 Donner un titre à ce schéma :

1.2 Parmi les maladies citées ci-dessous, souligner celles qui sont des MST :

- Cancer
- Syphilis
- Tuberculose
- Blennorragie
- Poliomyélite
- Tétanos
- SIDA
- Herpès génital

1.3 Indiquer la signification du sigle SIDA :

S _____
I _____
D _____
A _____

1.4 Nommer le micro-organisme responsable du SIDA en indiquant son sigle :

SESSION 2001 Code : VCI	Page : 2/5
Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	Durée : 1 h 00
Spécialité : Secteur Industriel	Coef. : 1
Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	

1.5 Indiquer les modes de transmission du SIDA en cochant les cases correspondantes :

- les piqûres de moustique
- le baiser
- les relations sexuelles
- de la mère séropositive au fœtus
- l'échange de seringues entre toxicomanes
- l'utilisation de couverts d'un malade du SIDA

1.6 Indiquer deux moyens de prévention du SIDA :

2 – VIE PROFESSIONNELLE (4 points)

2.1 Identifier les éléments d'un bulletin de paie en plaçant le bon numéro en face de chaque mention ci-dessous.

- Salaire brut
- Nom, adresse de l'employeur
- Nombre d'heures de travail
- Période correspondante à la paie
- Nom, adresse du salarié
- Montant des charges patronales
- Salaire net
- Convention collective du commerce et de la réparation automobile

Le bulletin de salaire de M. Péron

SARL SAVY (7) 3, boulevard de la Liberté 34200 Montpellier		(1) BULLETIN DE PAIE du 01-03 au 31-03-1999 Date de mise en paiement : 31-03-1999			
Nom, Prénom : PERON Manuel (2) Qualification : mécanicien P3 N° Sécurité sociale : 1 - 64 - 07 - 46 - 045 Adresse : 64, rue St Esupéry 34000 Montpellier					
		Nombre	Taux	Montant	
Fixe mensuel					
Heures normales		(8) 169	52,50	8 872,50	
Heures majorées de 25 %		3	65,63	196,88	
Heures majorées de 50 %					
Primes imposables (détail en annexe)					
SALAIRE BRUT			(3)	9 069,38	
Charges	Base	Patronales		Salariales	
		Taux	Montant	Taux	Montant
CSG déductible	8 615,91			5,10	439,41
CRDS + CSG non déductible	8 615,91			2,90	249,86
SS maladie	9 069,38	12,80	1 160,88	0,75	68,02
SS veuvage	9 069,38			0,10	9,07
SS vieillesse	9 069,38	1,60	145,11		
SS vieillesse plafonnée	9 069,38	8,20	743,69	6,55	594,04
Réduction bas salaires					
SS allocations familiales	9 069,38	5,40	489,75		
SS accidents du travail	9 069,38	3,00	272,08		
FNAL (- 10 salariés)	9 069,38	0,10	9,07		
ASSEDIC Tranche A	9 069,38	5,13	465,26	3,01	272,99
ASSEDIC Tranche B					
AGS (FNGS)	9 069,38	0,25	22,67		
ARRCO	9 069,38	4,50	408,12	3,00	272,08
AGIRC					
APEC					
CET					
TOTAL			(4) 3 746,63		1 905,48
Indemnités non imposables		Autres retenues			
Net imposable du mois		Net à payer (6)			
en francs 7 413,76		en francs 7 163,90			
en euros 1 140,57		en euros 1 102,13			
(5) Convention collective nationale du commerce et de la réparation automobile. Dans votre intérêt, conservez précieusement ce bulletin de paie sans limitation de durée.					

Source : Nathan Technique
Pochette Réflexe CAP

	SESSION 2001	Code : V C I	Page : 3/5
Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 1 h 00	
Spécialité : Secteur Industriel		Coef. : 1	
Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle			

Le bulletin de paie informe que cette entreprise dépend d'une convention collective.

2.2 Indiquer une caractéristique d'une convention collective :

3 – CONSOMMATION (5,5 points)

De l'argent disponible immédiatement et remboursable à petits pas : l'argumentaire des organismes prêteurs est bien rodé. Mais les taux d'intérêt excessifs de ces crédits finissent par piéger les clients fragilisés.

Une somme de 10 000 F sans formalités ou presque, utilisable librement, en totalité ou non, et remboursable par petites mensualités, c'est ce que proposent établissements financiers, banques et magasins. Jamais nommé crédit, cette réserve d'argent a pourtant un coût qui peut avoisiner les 17 %. L'objectif des prêteurs est simple : proposer des sommes de plus en plus importantes et allonger la durée des remboursements afin d'accumuler les intérêts.

Pour attirer les clients, les prêteurs n'ont pas d'états d'âme. « Une folle petite envie de consommer, 20 000 F où tu veux quand tu veux » ; autre exemple : « se faire plaisir, s'évader, s'écouter..... pour faire vivre vos envies, j'ai une solution toute simple à vous proposer : il suffit d'y céder ! Dès aujourd'hui grâce à votre réserve liberté vous pouvez disposer de 10 000 F ».

Tenter le consommateur, tel est bien l'ambition des pourvoyeurs de crédit. Mais il s'agit aussi de capter les personnes qui ont un besoin urgent d'argent. A l'arrivée, de gros dégâts. « Dos au mur, ne pouvant plus faire face aux échéances de loyer, de plus en plus de personnes craquent à la réception de ces publicités ».

Une fois la mécanique enclenchée, plus rien n'arrête les organismes de crédit, créer l'illusion de la gratuité, est l'un de leur objectif.

Source : D'après Que choisir 370 – avril 2000 (extraits)

A partir du document ci-dessus et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes:

3.1 Indiquer le principe du crédit :

3.2 Citer le type de consommateur visé par les prêteurs et déduire le type du budget de la plupart de ces consommateurs (budget excédentaire ou budget déficitaire ou budget équilibré).

- type de consommateur : _____

- type de budget : _____

	SESSION 2001	Code : VCI	Page : 4/5
Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			Durée : 1 h 00
Spécialité : Secteur Industriel			Coef. : 1
Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle			

3.3 Relever dans l'article deux arguments utilisés par les prêteurs pour attirer les consommateurs :

3.4 La tentation est grande pour les consommateurs. Citer le risque auquel ils s'exposent en répondant à ces offres :

3.5 Indiquer le principe d'équilibre d'un budget :

	SESSION 2001	Code : VCI	Page : 5/5
Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			Durée : 1 h 00
Spécialité : Secteur Industriel			Coef. : 1
Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle			

4 – ENVIRONNEMENT (4 points)

La surveillance des eaux de baignade

DOCUMENT Une baignade non conforme

COMMUNE DE					
POINT DE PRÉLÈVEMENT Camping municipal (plan d'eau sur rivière)	TYPE D'EAU Eau douce (rivière)	CLASSEMENT MICROBIOLOGIQUE			RÉSULTAT PHYSICOCHIMIQUE
		1996	1997	1998	1998
		6C	5C	5C	Conforme
Affichage des résultats En mairie		Durée de la saison balnéaire 1 ^{er} juillet au 31 août			
Causes de la pollution microbiologique * - Assainissements autonomes non conformes en amont et pacage d'animaux à proximité de la rivière. Il faut noter la survenue d'un gros orage peu de temps avant le prélèvement déclassant.					
Actions engagées pour la lutte contre la pollution microbiologique - Réhabilitation des assainissements autonomes (prévues comme priorité communale dans le schéma d'assainissement).					
Causes de la pollution physico-chimique					
Actions engagées					
Interdiction Oui (du 5/08 à la fin de saison)	Affichage de l'interdiction Lieu de baignade	Causes de l'interdiction Mauvaise qualité bactériologique			
Commentaires :					
Source(s) des informations : DDASS					

Source : d'après *Eaux de baignade* (direction de l'Eau du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, « Rapport Causes de pollution et actions engagées »), campagne 1999.

**Source : Nathan Technique
Pochette Réflexe 2000**

* pacage d'animaux : animaux regroupés dans un champ.

4.1 A l'aide du document ci-dessus, indiquer le type de pollution de l'eau dont il s'agit :

4.2 Relever les deux causes de cette pollution :

4.3 Relever les deux lieux où sont affichés les résultats d'analyses :

4.4 Citer deux mesures préventives pour lutter contre la pollution de l'eau :